



www.andel.fr

AU COUR' ANDEL



N° 29

Février - Mai 2019

Bloc Notes...



Mairie

7, rue Abbé Hingant
☎ 02.96.31.10.04

Ouv. du lundi au vendredi,
8h30/12h30 - 14h/17h ;
samedi 9h/12h.

Fermée le mardi ap-midi
mairie.andel@orange.fr
www.andel.fr

Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

École Sainte-Anne

☎ 06.31.51.85.69

Chers Andeloises, Chers Andelois,

Voici arrivé le printemps !... Cette saison nous donne souvent un regain d'énergie et d'enthousiasme, elle permet de nous épanouir dans nos jardins, d'embellir nos maisons, de profiter de nos terrasses en compagnie de notre famille et de nos amis. Mais l'arrivée de cette saison printanière coïncide aussi pour la municipalité, avec le budget.

Le vote du budget est un moment fort dans la vie d'une commune car c'est lui qui donne les orientations. Nous allons consacrer une partie de ce magazine à le présenter car il est important que chacun de vous, disposiez d'une connaissance complète de la façon dont les fonds publics sont utilisés dans votre commune et de ce qui est envisagé.

Permettez-moi tout d'abord, après 5 ans de mandat, de remercier :

- ✓ des agents municipaux très investis dans la vie communale ;
- ✓ des élus toujours aussi impliqués, ont -après réflexions, propositions et débats-, voté l'ensemble des budgets (1 voix contre le compte administratif et 1 abstention pour le budget primitif 2019), en réaffirmant cette volonté de gérer les finances communales de façon équilibrée, avec une recherche systématique de subventions.

Cet engagement fort des élus montre, au travers des nombreuses décisions prises, la cohérence du développement souhaité sur la commune, pour que chacun puisse trouver un environnement où les services et les relations intergénérationnelles sont prioritaires.

Point sur l'avancée des **projets majeurs** de la commune :

- ✓ **achevés ou démarrés** : révision PLU (Plan Local d'Urbanisme), création du multi-générationnel (début des travaux en juin), rénovation bâtiments communaux (presbytère, salle du vieux moulin, logements locatifs),
- ✓ **à l'étude** : plan de modération de la vitesse dans le bourg.

Ce budget permet de maintenir les taux d'impositions et de poursuivre la réduction du niveau de la charge de la dette communale.

Espérons maintenant que la suppression de la taxe d'habitation annoncée par le gouvernement, ne se traduira pas, à terme, par une baisse des revenus des collectivités...

L'attractivité de la commune est bien réelle : **1144 habitants** au recensement 2019 (+3.2% par rapport à 2014) ; **42 nouveaux logements** (+9.2%), une moyenne de **2,43 pers./foyer** (2.56 il y a 5 ans) et seulement **4% de logements vacants**.

L'image d'Andel, dynamique et attractive, est notre motivation, mais aussi celle des associations locales qui proposent de multiples activités répondant au mieux aux attentes de chacun.

Bien cordialement

Nicole POULAIN,
Maire



Sommaire

Editorial	1
Budget communal	2 à 3
Aire Multigénérationnel C'est parti !	4
ALEC Extrait du Bilan Énergétique.....	5 à 6
PV des Conseils Municipaux	7 à 12
Journée citoyenne	13
Échos de nos associations	14 à 15
Agenda - Murmures du Gouessant	16



COMMUNE D'ANDEL



Un budget communal, c'est quoi ?

C'est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes, il est voté avant le 15 avril de chaque année par le Conseil Municipal.

Les recettes et dépenses de la Commune : sont réparties en sections de fonctionnement et d'investissement.

Les opérations d'**investissement** sont celles affectant le patrimoine communal, et qui prennent la forme d'immobilisations (bâtiments ou voiries communales), et le remboursement du capital d'emprunts.

Les dépenses de **fonctionnement** comprennent les charges de fonctionnement courant des services communaux, les frais de personnel, les subventions versées par la commune, ainsi que les intérêts de la dette.

- Les **impôts locaux** constituent une partie des ressources de la Commune (réparties entre Commune, Département et Région où réside le contribuable). Les ressources fiscales sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.
- La **taxe professionnelle** est perçue par la l'Agglomération Lamballe Terre & Mer, ainsi que la Taxe des Ordures Ménagères.
- Les **recettes diverses** (fonctionnement) : ressources issues des contributions des usagers à certains services municipaux, reflétant ainsi la participation directe des habitants au service rendu et de produits du domaine (loyers, garderie, cantine...).
- Les **emprunts** (investissement) : Afin de pouvoir investir au-delà de sa capacité normale d'autofinancement, la Commune, comme les ménages ou les entreprises, a la possibilité de recourir à l'emprunt.

Compte Administratif 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
84 608,64	PRODUITS DES SERVICES (locations, cantine, garderie...)	192 641,42	CHARGE A CARACTERE GENERAL
595 102,50	IMPOTS & TAXES	358 424,56	CHARGES DE PERSONNEL
187 138,76	DOTAT°-SUBVENT°-PARTICIP. (dgf...)	126 799,21	AUTRES CHARGES COURANTES (Contrat école, asso. Indemn. Élus...)
9,45	PRODUITS FINANCIERS (swaps >> rares)	43 668,05	CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts
1 541,06	PRODUITS EXCEPTIONNELS (cessions immo, terrains...)	18 587,00	CHARGES EXCEPTIONNELLES
81 895,14	PRODUITS DES GEST° COUR. (loyers...)	0,00	DEPENSES IMPREVUES
63 368,35	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	DEGREVEMT (atténuation de PDT)
9 480,00	OPE. ORDRE DE TRANSF (si >à3500ha soumis à Amt)	37 104,12	OPE. ORDRE ENTRE SECTION (dotations amort°)
			VIREMENT A LA SECTION d'investissement
1 023 143,90	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	777 224,36	DEPENSES TOTALES DE FONCT.
Excédent de fonctionnement 2018 : 245 919,54			
		Report exercice 2017 : 131 538,53	
Excédent cumulé au 31/12/2018 : 377 458,07			

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
250 000,00	Excédents de fonctionnement	7 437,99	Subventions d'Équipement versées
4 772,11	FCTVA	25 956,25	Immobilisations corporelles
7 985,07	Taxe d'aménagement	79 132,00	Immobilisations en cours
9 517,00	Subventions d'investissement	619,49	Immobilisations incorporelles
48 000,00	EMPRUNTS	0,00	Dépenses imprévues
1 530,00	Dépôts et Cautionnements	205 216,25	EMPRUNTS (rembt du K des emprunts)
37 104,12	OPERATIONS D'ORDRE	9 480,00	OPERATION D'ORDRE
358 908,30	RECETTES D'INVESTISSEMENT	327 841,98	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Excédent d'investissement 2018 : 31 066,32			
		Report exercice 2017 : 129 864,50	
Excédent cumulé au 31/12/2018 : 160 930,82			

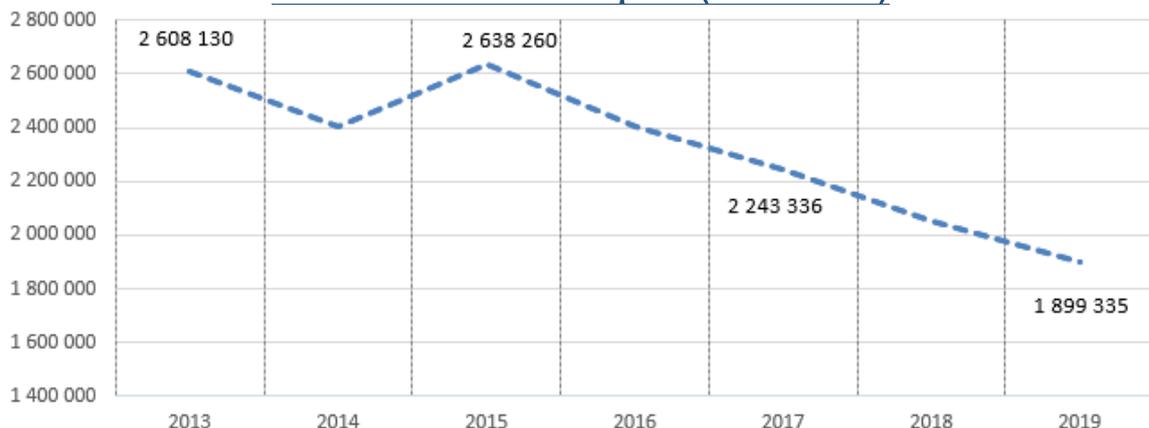
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE	2018	Pour mémoire 2017
Excédent de Fonctionnement (R-D)	+ 245 919.54	+ 246 710.35
Excédent cumulé au 31/12/2018	377 458.07	356 074.21
Affectation à la section d'Investissement	250 000	250 000.00
Affectation à la section de Fonctionnement	127 458.07	131 538,32 (budget car inclus)

Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
127 458,07	Excédent reporté		
78 300,00	PRODUITS DES SERVICES (locations, cantine, garderie...)	292 820,00	CHARGE A CARACTERE GENERAL
612 343,00	IMPOTS & TAXES	459 200,00	CHARGES DE PERSONNEL
187 714,00	DOTAT°-SUBVENT°-PARTICIP. (dgf...)	167 000,00	AUTRES CHARGES COURANTES (Contrat école, asso. Indemn. Élus...)
8,00	PRODUITS FINANCIERS (swaps >> rares)	41 000,00	CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts
1 500,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS (cessions immo, terrains...)	3 900,00	CHARGES EXCEPTIONNELLES
88 000,00	PRODUITS DES GEST° COUR. (loyers...)	500,00	Atténuation de Produits
20 500,00	ATTENUATION DE CHARGES (tickets resto...)	419,48	DEPENSES IMPREVUES
6 480,00	OPE. ORDRE DE TRANSF (si >à3500ha soumis à Amt)	0,00	DEGREVEMT (atténuation de PDT)
20 500,00	ATTENUATION DE CHARGES (tickets resto...)	37 463,59	OPE. ORDRE ENTRE SECTION (dotations amort°)
6 480,00	OPE. ORDRE DE TRANSF (si >à3500ha soumis à Amt)	120 000,00	VIREMENT A LA SECTION d'investissement
1 122 303,07	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 122 303,07	DEPENSES TOTALES DE FONCT.

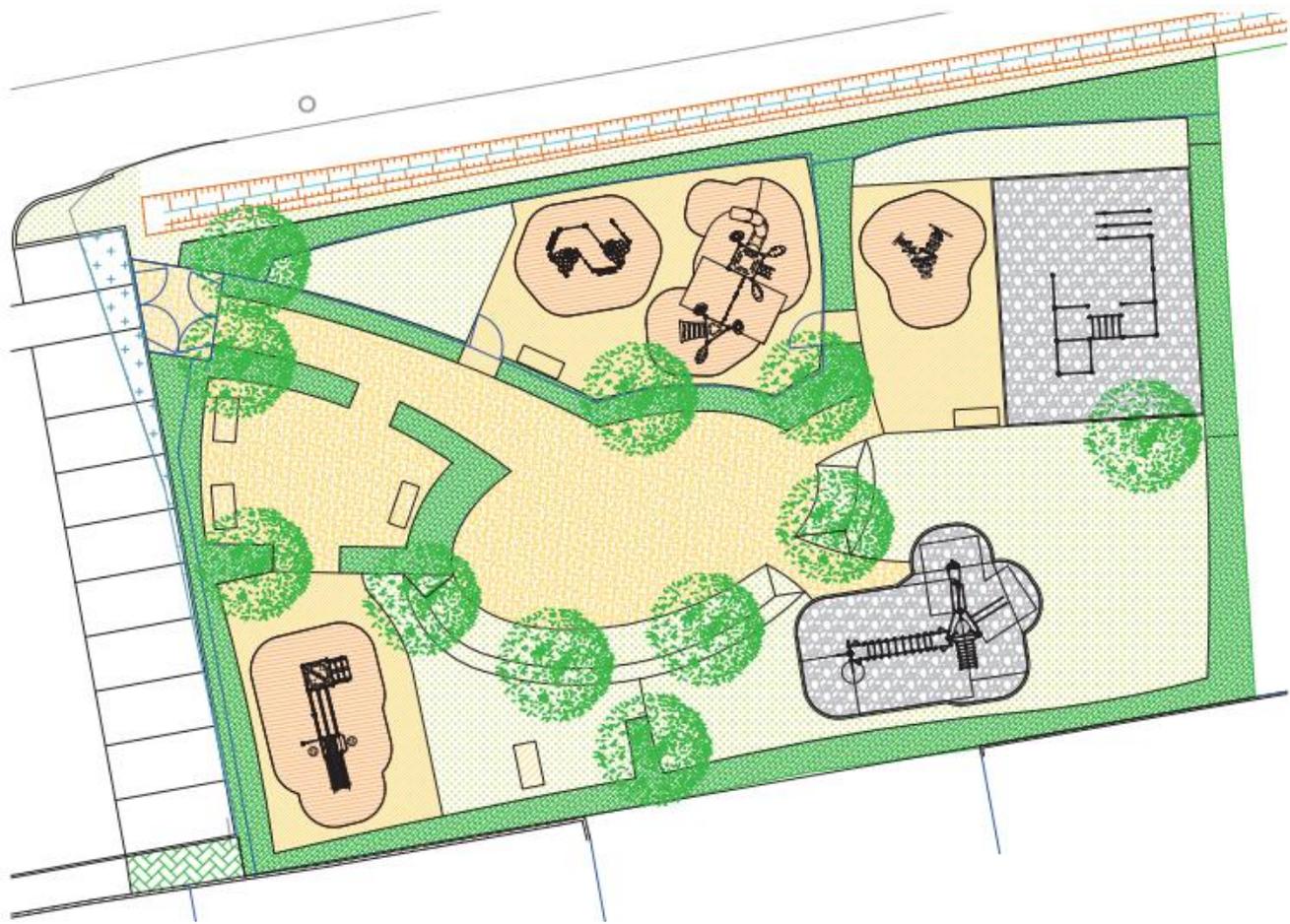
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
250 000,00	Excédent de fonct. capitalisé	20 562,01	Travaux Eclairage Public
120 000,00	Virement section Fonctionnement	91 213,23	Immobilisations corporelles
26 755,00	FCTVA	458 921,70	Immobilisations en cours
	Taxe d'aménagement	33 380,51	Immobilisations incorporelles
125 942,00	Subventions d'investissement	10 533,96	Dépenses imprévues
80 000,00	EMPRUNTS	181 500,00	EMPRUNTS
1 500,00	Dépôts et Cautionnements		(rembt du K des emprunts)
37 463,59	OPERATIONS D'ORDRE	6 480,00	OPERATION D'ORDRE
160 930,82	Solde d'exécution positif reporté		
802 591,41	RECETTES D'INVESTISSEMENT	802 591,41	DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Evolution de la courbe des emprunts (2013 – 2019)



AIRE MULTI-GENERATIONNELLE

c'est parti !....



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE D'ANDEL
7, rue Abbé Hingant
22 400 ANDEL



MAITRE D'OEUVRE

ESSENS PAYSAGE
10, rue des Ponts de Cé
49800 TRELAZE

ESSENS  PAYSAGE

ENTREPRISES

CAMARD TP
27, rue du Berry
22 400 MORIEUX



SDU
3, rue François Moigno
56 520 GUIDEL

AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE :



MONTANT : 25 000€



MONTANT : 50 000 €

Côtes d'Armor
le Département 

MONTANT : 16 700 €

PREFECTURE
DES CÔTES-D'ARMOR

MONTANT : 28 000 €



MONTANT : 1 396 €

RÉSERVE PARLEMENTAIRE

MONTANT : 10 000 €



Les missions de l'ALEC

- Sensibiliser, informer et conseiller les particuliers**
 - ✓ Ateliers, visites, forums, animations, conférences
 - ✓ Conseils personnalisés, objectifs et indépendants
 - ✓ Accompagnement des projets de travaux de rénovation
 - ✓ Visites à domicile pour les ménages en difficulté
 - ✓ Aide aux collectivités adhérentes dans le suivi et la maîtrise de leurs consommations et mise en œuvre des politiques énergie-climat
- Promouvoir et animer la transition énergétique du territoire**
 - ✓ Une équipe de 15 salarié(e)s, thermiciens et chargés d'animation
 - ✓ Du nouveau sur le territoire de Lamballe Terre & Mer : une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat : «**Bonjour Habitat**» avec un N° unique pour les administrés : **02 96 32 96 66**

Les permanences



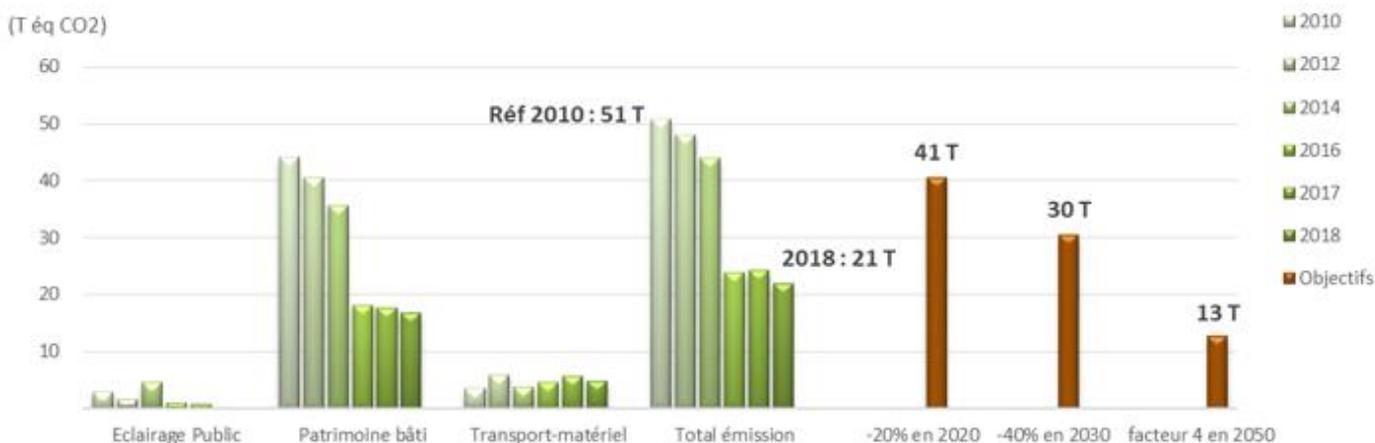
L'ALEC est également au service des particuliers et c'est gratuit !...

- vous avez une question sur un projet de **rénovation**, de **construction**, d'**achat d'un logement**,
- vous **cherchez des aides financières** pour des travaux d'économies d'énergie, **pour la lecture de devis ...**,
- vous ne comprenez pas votre **facture d'énergie** ou avez des **difficultés à chauffer...**

A l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, un conseiller Info-Energie peut vous répondre de manière **indépendante, objective et gratuite** (ligne directe de l'ALEC : **02 96 52 15 70**, mail cep@alec-saint-brieuc.org) lors d'un rendez-vous ou des permanences mentionnées ci-dessus.

Emissions de CO2

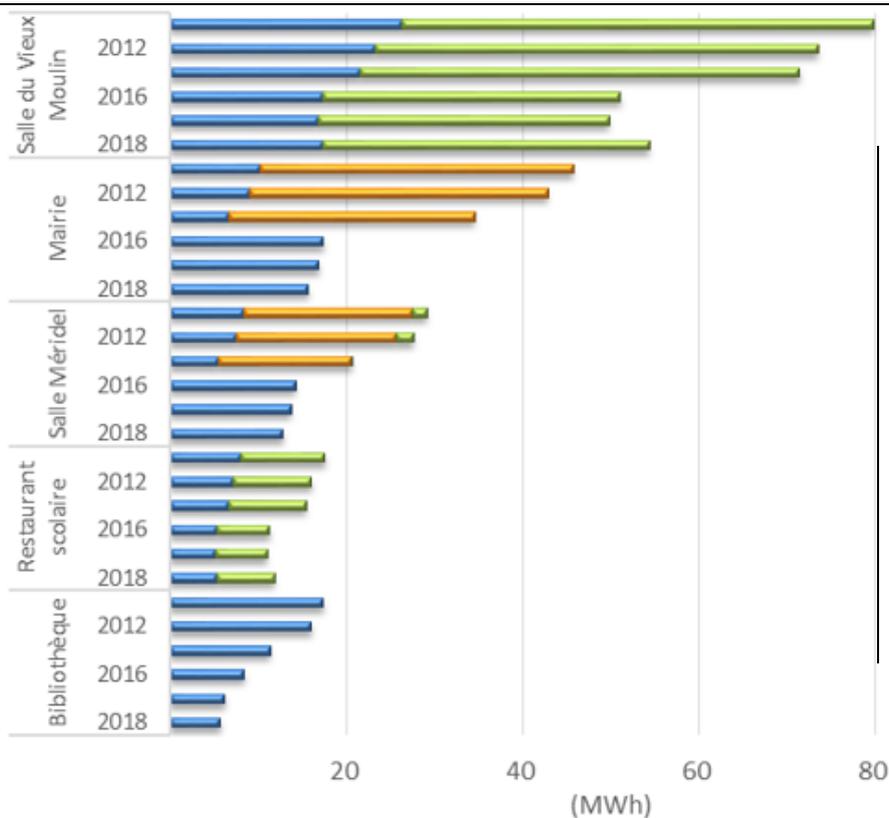
- Commune d'Andel



- 59% !!! d'émissions de CO2

Répartition des consommations et dépenses par équipement

■ Electricité ■ Fioul Domestique ■ Gaz Propane



Sur les **17 préconisations émises** par le Conseiller, **12 ont été réalisées** ou sont en cours de réalisation.

Pour certaines d'entre elles il est encore tôt pour évaluer l'économie générée, mais pour celles qui sont quantifiables, l'**économie annuelle** est d'environ **5450 € (soit 4.77 €/habitant)**.

Le conseiller CEP a souligné la bonne gestion de l'énergie sur la commune !...

Evolution des consommations et dépenses globales



*DJU : Degré Jour Unifié (différence température extérieure/température de référen



CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 11 février 2019



PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. LE BOËDEC Rosalie, BRIENS Patrick, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, BOURDE Sylvie, DONET Daniel, DURUT Marie-Cécile, PASCO Angélique, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.
ABSENT EXCUSÉ : Mme MOREL Anne (pouvoir à Mme POULAIN Nicole).
SECRÉTAIRE : Monsieur ANDRIEUX Maurice

REMANIEMENT DU CADASTRE : RÉGULARISATION DE PROPRIÉTÉS

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux, qu'en 2017, les services du cadastre ont procédé au remaniement des sections A et C, dans le centre bourg de la commune. Suite à ces mises à jour, il s'avère qu'il est nécessaire de régulariser la situation concernant quelques propriétés. En effet, suite à la construction de clôture ou autre les limites de propriétés ont légèrement bougées et il est donc préférable de régulariser toutes ces situations qui pourraient posées problème au moment de la vente ou d'une succession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de régulariser toutes les erreurs, ci-après, constatées par les services du Cadastre :
 - Echange entre la commune et l'O.G.E.C. pour les parcelles ZK n° 497 et 499,
 - Vente par la commune au profit de Mr Mme GOARIN de la parcelle BA n° 105, pour 1 euro symbolique,
 - Vente par la commune au profit de Mr Mme GAULAY de la parcelle BA n° 107, pour 1 euro symbolique,
 - Vente par la commune au profit de Mr Mme NIVET de la parcelle ZK n° 505, pour 1 euro symbolique,
 - Vente par la commune au profit de Mr Mme CHERDO de la parcelle BA n° 12, pour 1 euro symbolique.
- décide que tous les frais s'y rapportant seront supportés par la commune.
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

SALLE DU VIEUX MOULIN : TARIFS LOCATIONS 2020

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réservations de la salle du Vieux Moulin pour l'année 2020 se font déjà auprès du secrétariat. Elle suggère d'établir, dès maintenant, les tarifs à appliquer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2019, soit :

2020	Commune	Commune	Commune	Hors Commune	Hors Commune	Hors Commune
	100 couverts	101 à 150	151 à 200	100 couverts	101 à 150	151 à 200
1 repas midi & soir	330 €	364 €	394 €	709 €	746 €	781 €
2 jours	394 €	426 €	459 €	823 €	866 €	902 €
1 repas	268 €	301 €	330 €	547 €	581 €	616 €
2 jours	330 €	364 €	394 €	662 €	701 €	735 €
Vin d'honneur	83 €	83 €	83 €	237 €	237 €	237 €

Réunion à but non lucratif	:	227 Euros
Réunion à but non lucratif + cuisine	:	354 Euros
Réunion à but lucratif	:	453 Euros
Réunion à but lucratif + cuisine	:	682 Euros
Spectacle/goûter	:	202 Euros

Les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 24 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 15 mois à l'avance. Pour les vins d'honneur, les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 6 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 2 mois à l'avance.

*Un chèque caution de 1 000 Euros sera demandé à la remise des clefs.
Ces tarifs s'appliqueront pour les locations 2020.*

SALLE MÉRIDEL : TARIFS LOCATIONS 2020

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réservations de la salle Méridel pour l'année 2020 se font déjà auprès du secrétariat. Elle suggère d'établir, dès maintenant, les tarifs à appliquer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2019, soit :

2020	COMMUNE	HORS COMMUNE
1 journée	159 Euros	411 Euros
2 journées	218 Euros	502 Euros

Location de la salle pour réunion : 131 Euros la demi-journée ou l'équivalent.

Location de la salle pour réunion : 81 Euros pour un maximum d'occupation de 2 heures.

Les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 24 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 6 mois à l'avance. Un chèque caution de 1 000 Euros sera demandé à la remise des clés.

Ces tarifs s'appliqueront pour les locations 2020.

SALLE MERIDEL + MAIRIE : REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU ET D'UN RADIATEUR

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que le chauffe-eau situé dans la cuisine de la salle Méridel montre des signes de faiblesse et qu'il a été nécessaire de faire intervenir un plombier plusieurs fois de suite, elle propose qu'il soit changé avec un neuf. Mme le Maire indique également aux conseillers qu'un radiateur situé dans l'accueil de la Mairie est hors service suite à l'oxydation de la tôle. Après consultations de plusieurs fournisseurs, Mme le Maire propose de retenir la SARL ROBIN Jean-Pierre d'ANDEL pour le remplacement du chauffe-eau et du radiateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ de remplacer le chauffe-eau dans la salle Méridel et le radiateur dans l'accueil de la Mairie.
- ☞ Retient la SARL ROBIN Jean-Pierre pour un montant de 1 351,72 € T.T.C. pour le chauffe-eau et 495,77 € T.T.C. pour le radiateur.
- ☞ Inscrit les dépenses à la section d'investissement du budget communal.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A AUTORISATION : EARL DE LA BOURDONNIÈRE

Mme le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la demande présentée par l'ELEVAGE de la BOURDONNIERE, pour son installation classée soumise à autorisation sous les rubriques 2102-1 de la nomenclature, afin d'être autorisé à exploiter un élevage porcin pour un nouvel effectif de 5 978 animaux équivalents et la construction d'un bloc engraissement au lieu-dit « La Bourdonnière » à SAINT-GLEN. L'enquête publique a eu lieu du 2 janvier 2019 au 4 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande précitée.

Séance du 25 mars 2019



PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. LE BOËDEC Rosalie, BRIENS Patrick, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, BOURDE Sylvie, DONET Daniel, DURUT Marie-Cécile, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.
ABSENT EXCUSÉ : PASCO Angélique.
SECRÉTAIRE : Mme Sylvie BOURDÉ.

AMORTISSEMENTS INVESTISSEMENTS 2018

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certains investissements réalisés en 2018 doivent être amortis dès 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les investissements réalisés en 2018 de la façon suivante :

AMORTISSEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC : Somme à amortir : 7 437,99 €

2019	1 637,99 €
2020	1 450,00 €
2021	1 450,00 €
2022	1 450,00 €
2023	1 450,00 €
	7 437,99 €

AMORTISSEMENT LAVE-VAISSELLE : Somme à amortir : 3 696,00 €

2019	796,00 €
2020	800,00 €
2021	800,00 €
2022	800,00 €
2023	800,00 €
	3 696,00 €

AMORTISSEMENT TABLES SALLES MUNICIPALES : Somme à amortir : 17 109,60 €

2019	3 109,60 €
2020	3 500,00 €
2021	3 500,00 €
2022	3 500,00 €
2023	3 500,00 €
	17 109,60 €

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EX. 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nicole POULAIN, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte financier de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 377 458,07 €uros, Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<i>Pour mémoire</i>	
Excédent antérieur reporté	381 538,53 €
Virement à la section d'investissement	250 000,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	245 919,54 €
EXCEDENT CUMULÉ AU 31/12/18	377 458,07 €
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement	250 000,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	127 458,07€

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'avant de procéder au vote du Budget Primitif 2019, il est nécessaire de procéder au vote des taux des taxes locales. Elle propose de reconduire les taux de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 contre :

- Décide de maintenir les taux de l'année 2018, soit :
 - * Taxe d'habitation : 25,70 % // * Foncier Bâti : 30,41 % // * Foncier Non Bâti : 111,06 %
- autorise Mme le Maire à signer l'état 1259 conformément à ces décisions ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRÉSORIER

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations effectuées sont dûment justifiées

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4° Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE D'ADMINISTRATIF 2018 DRESSÉ PAR MME POULAIN NICOLE, MAIRE

La Commission administrative, réunie sous la présidence de Mme LE BOËDEC Rosalie.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Mme POULAIN, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2018 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

SUBDIVISIONS Section de...	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EX. PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
Fonctionnement	0,00	131 538,53	777 224,36	1 023 143,90	0,00	377 458,07
Investissement	0,00	129 864,50	327 841,98	358 908,30	0,00	160 930,82
TOTAUX	0,00	261 403,03	1 105 066,34	1 382 052,20	0,00	538 388,89

Le CA 2018 du budget principal est approuvé, par 13 voix POUR et 1 CONTRE, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

CONVENTION DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Mme le Maire donne lecture d'une convention de raccordement au réseau de distribution publique de gaz naturel sur la commune d'Andel. Convention que GRDF propose dans le cadre du raccordement de quelques maisons au lieu-dit « Lourmel ». Ces habitations sont raccordées par le réseau qui arrive de Lamballe Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention proposée par GRDF pour valider le raccordement au réseau de distribution publique de gaz naturel au lieu-dit « Lourmel » à ANDEL.
- Autorise Mme le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant au dossier.

ESPACE MULTI-GÉNÉRATIONNEL : MARCHÉS DE TRAVAUX

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations en date du 2 juillet et 17 décembre 2018, il a été décidé de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux de création d'un espace multi-générationnel. L'ouverture des plis a eu lieu le 8 mars dernier, et après analyse des offres par le Cabinet ESSENS PAYSAGE, il propose de retenir les entreprises les mieux disantes, à savoir la SARL CAMARD TP et la Société Sport et Développement Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les marchés suivants :

LOT 1 : «Terrassements et Revêtements» : SARL CAMARD TP de Morieux pour offre de 71 818,13 € HT

LOT 2 : «Installation de jeux» : SPORT & DÉVELOPPEMENT URBAIN de Guidel pour offre de 84 616,25 € HT.

LOT 3 : «Mise en œuvre sols amortissant» : SPORT & DEVELOPPEMENT URBAIN de Guidel pour offre de 17 353,23 € HT.

Séance du 13 mai 2019



PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. LE BOËDEC Rosalie, BRIENS Patrick, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, BOURDE Sylvie, DONET Daniel, MOREL Anne, RAMAGE Soizic.
ABSENT EXCUSÉ MM. DURUT Marie-Cécile (pouvoir à Mr DONET), PASCO Angélique (pouvoir à Mme LE BOËDEC), PERIGOIS Emmanuel (pouvoir à Mr BOUGEARD), RONDEL Daniel (pouvoir à Mr ANDRIEUX)
SECRÉTAIRE : M Daniel DONET

LOGEMENT COMMUNAL LOCATIF RUE A.HINGANT : REMPLACEMENT OUVERTURES

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commission « travaux » avait proposé de remplacer toutes les ouvertures du logement communal locatif situé 16, rue Abbé Hingant car elles sont très vétustes. Suite à ces décisions, des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises de menuiserie. Après étude, Mme le Maire propose de retenir la SARL M&T de COËTMIEUX pour le remplacement de ces ouvertures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ de remplacer toutes les ouvertures dudit logement et d'y rajouter des volets.
- ☞ Retient la SARL M & T de COËTMIEUX pour un montant de 6 224,05 € hors taxes.
- ☞ Inscrit les dépenses à la section d'investissement du budget communal.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole est arrivée à échéance le 1^{er} mai 2019. Le Crédit Agricole propose de la renouveler à hauteur de 100 000 € avec une commission de 0.25 %. Compte tenu des investissements engagés, Mme le Maire propose qu'elle soit renouvelée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler, auprès du Crédit Agricole, la ligne de trésorerie à hauteur de **100 000 €** aux conditions : EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0* + marge de 1,10 % plus une commission d'engagement de 0,25 % du montant de la ligne (payable en une fois à la signature du contrat).
* *Index Euribor 3 mois moyenné du mois d'avril 2019 = -0,31 %, **soit un taux de 0,79 %**.*
- Autorise Mme le Maire à signer, sans autre délibération, la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette ligne de trésorerie.

RÉNOVATION TOITURE PRESBYTÈRE : PRÊT AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL DE BGNE

Mme le Maire rappelle que pour financer la rénovation de la toiture du presbytère, il est préférable de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000 €.

Dans le cadre de la gestion de la dette de la commune et après consultation de cinq banques dont trois ont répondu, il est proposé de profiter des opportunités qui se présentent aujourd'hui sur les marchés financiers. Les conditions du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel de Bretagne sont pratiquement identiques et Mme le Maire propose de retenir le Crédit Mutuel de Bretagne compte-tenu que les derniers prêts ont tous été contractés au Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ sollicite un prêt de 40 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.
- ☞ Durée 120 mois // Tx fixe 0,65% Amortissement progressif // Périodicité Trimestrielle // Frais de dossier 150 €.
- ☞ Autorise Mme le Maire à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

URBANISME-SERVICE COMMUN ADS : ÉVOLUTION DES COEF. DE PONDÉRATION DES ACTES

Mme le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé l'évolution des coefficients de pondération des actes transmis par les communes au pôle instructeur et a retenu le principe de majoration de 15 % des actes impactés par la Loi Littoral sur les communes côtières. Suite à ces décisions, il est nécessaire que chaque commune concernée signe la convention ADS amendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ Prends acte de la convention ADS amendée.
- ☞ Autorise Mme le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant au dossier.

BUDGET PRINCIPAL : CRÉANCES ÉTEINTES

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Lamballe vient de lui faire savoir que par jugement du 16 juillet 2018, le Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc a prononcé la clôture des dettes pour insuffisance d'actif. Afin de solder les dettes de celle-ci il est nécessaire d'inscrire une somme de 500,00 € au compte 6542 du budget principal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ Acceptent de mandater une somme de 482,45 € dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel.
- ☞ Décident d'inscrire une somme de 500 € à l'article 6542 du budget de la commune.

ORCHESTRES A L'ECOLE (OAE)

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que les Orchestres à l'Ecole (OAE) sont un partenariat fort entre la commune, l'Ecole et la communauté d'agglomération via l'école de musique. Mme HAMONIC, Directrice de l'Ecole est venue rencontrer Mme le Maire et Mme LE BOËDEC, Adjointe, pour solliciter une participation de la commune au financement du coût annuel qui s'élève à 6 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ☞ Décident, à l'unanimité, de participer financièrement à «Orchestres à l'Ecole» pour l'année scolaire 2019/2020.
- ☞ Décident, par 11 voix pour, de participer à hauteur de 60 % du montant, deux voix pour participer à 66,66 % et deux voix pour participer à 100 %.
- ☞ Autorisent Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

SALLE DU VIEUX MOULIN : RÉNOVATION DES SANITAIRES

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de faire des travaux de rénovation dans les sanitaires de la Salle du Vieux Moulin. Après consultations de plusieurs fournisseurs, Mme le Maire propose de retenir Penthièvre Actions de LAMBALLE pour refaire les sols, les murs et boiseries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ de rafraichir les sanitaires de la salle du Vieux Moulin qui datent de 1984.
- ☞ Retient Penthièvre Actions de LAMBALLE pour un montant maximum de 4 540 euros.
- ☞ Autorisent Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Bénéficiaire du Pass'Engagement

Le Pass'Engagement
Un dispositif pour les 18-25 ans



Qu'est-ce que c'est ?

Le Pass'Engagement propose aux jeunes de s'engager bénévolement dans une association intervenant autour des services rendus à la personne (solidarité, jeunesse, personnes âgées, aide aux devoirs...). En échange de cet engagement (2 heures minimum par semaine), de septembre 2019 à juin 2020, le Département et la CAF soutiennent le projet personnel ou professionnel du jeune en lui octroyant une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 €.

Quels sont les bénéficiaires ?

Le dispositif est destiné aux Costarmoricains de 18 à 25 ans (1994-2001).

Dossier et informations pour candidater au Pass Engagement disponibles en ligne sur le site du département

<https://cotesdarmor.fr/vos-services/beneficiaire-du-pass-engagement>



Comme annoncé dans la presse, la commune d'Andel a, **le 25 mai dernier**, pour la première fois depuis longtemps, participé, non pas à une journée, mais à une **matinée citoyenne**.

Cette initiative heureuse d'une association andeloise, a rencontré un vif succès, puisque plus d'une douzaine de bénévoles ont répondu à l'appel.



Ainsi de 9h00 à 12h30, chacun s'est afféré sans ménager ses efforts ni sa machine pour rendre de nouveau agréable et accessible le « *sentier des Gernottes* », aux nombreux marcheurs, coureurs et vététistes qui l'empruntent régulièrement.

Cette démarche vient ainsi en soutien et en complément de l'intervention régulière des bénévoles du Club de la Joie de Vivre et des associations sportives andeloises qui consacrent également du temps à l'entretien de ce beau site.



Face à cette belle mobilisation de dernière heure, nous ne pouvons que nous féliciter et d'ores et déjà annoncer que cette action citoyenne sera reconduite et étendue à d'autres chantiers l'année prochaine.

Grand merci à tous pour l'investissement fourni au bénéfice de la commune.

ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS...

[ANDEL'IR] - Le festival...



5 ans ! Voilà maintenant cinq années que le site de la Richardais n'avait pas été foulé par une foule aussi importante, que la haute toiture du chapiteau si caractéristique du festival n'avait pas dominé le ciel andelois.

Lucie, 22 ans, ne savait pas encore comment elle allait pouvoir fêter la fin de ses examens. Tous ses amis étaient partis de Rennes pour fêter les vacances prématurées avec leurs familles. Elle décida de faire de même et retourna dans son village de toujours, Andel.

Sur le chemin du retour, alors qu'elle causait avec son covoitureur, celui-ci lui demanda si elle allait à Andel'ir. Andel'ir !?! Elle s'était tellement résolue à ne pas faire la fête à Rennes qu'elle en avait oublié le retour du festival. Une fois arrivée chez elle, elle appela ses amis d'enfance, issus pour la plupart de l'école primaire d'Andel et d'un commun accord, tous décidèrent d'y aller ensemble.

Vendredi 17h30, Stéphanie, 40 ans, s'arrêta pour respirer un petit moment. Depuis le milieu de semaine, elle s'était rendue disponible pour participer au montage et à l'aménagement du site. Elle venait de terminer avec quelques autres andelois, de monter les stands. La légère brume venait lui mouiller le visage, mais il en faudrait plus pour que cela vienne compromettre sa motivation.

Elle qui avait sacrifié la moitié de sa semaine de vacances pour que la fête revienne à Andel.

Gérard, 65 ans, terminait de verser les dernières bières aux festivaliers assoiffés. Dans un peu plus d'une heure, Andel'ir se terminait. La journée du samedi avait été nettement plus belle que le vendredi. Le site avait séché, les festivaliers et les bénévoles avaient le sourire. Gérard aussi. Lui qui tenait la buvette depuis le vendredi 18h00, il en avait vu des festivaliers : 1500 paraît-il !

Il souriait parce qu'il était fier que l'événement ait pu être un tel succès et qu'il ait pu être responsable de celui-ci.

Lucie, Stéphanie, Gérard ne sont que des prénoms d'emprunt. Mais de nombreux bénévoles et festivaliers se reconnaîtront à travers ces descriptions.

Pour nous, l'équipe d'Andel'ir, réaliser le festival tel qu'il pouvait être avant 2014, était un rêve qui nous tenait à coeur. Pour certains, l'organisation du festival a pris une année de travail, pour d'autres, une semaine sans relâche d'installation, et pour beaucoup d'autres un week-end sacrifié pour la réussite de l'événement.

A vous tous les bénévoles, nous souhaiterions vous exprimer **nos plus sincères remerciements**. Nous n'avons cessé de le répéter mais sans votre appui, nous n'aurions jamais pu réunir 1500 personnes autour d'une scène. Ce que nous avons pu réussir à faire tous ensemble est l'exemple le plus flagrant de cette solidarité qui règne à Andel.

Merci à vous aussi les festivaliers. Vous avez participé à rendre la fête aussi belle !

COMITE DES FÊTES

FETE DE LA SAINT-JEAN :

C'est le **samedi 15 juin**, sur l'espace de la Richardais que le comité des fêtes organisera sa traditionnelle fête de la Saint-Jean.

Comme l'an dernier **dès 14h00**, les collectionneurs locaux : Charles Hingant, Yvan Bourdel, Bernard Andrieux, Jean-Yves Driant, Joël Rondel, René Briens, Joël Cherdo se feront un plaisir de présenter leurs plus beaux modèles de tracteurs de collection. Ils ne manqueront pas de vous faire partager leur passion et de vous faire admirer ces merveilles de mécaniques qui ont en leur temps révolutionné le travail des agriculteurs.

Les enfants devraient également trouver leur bonheur sur le site grâce à la structure gonflable mise à leur disposition et le petit train de « groin de folie », tout cela sous l'œil bienveillant de leurs parents.

A **18h00**, la fanfare « Jeanne d'Arc » de Quédillac ouvrira le défilé des véhicules qui partiront pour une parade de près de 2 kms dans les rues du bourg suivie de la calèche de Loïc Hercouët et du groupe les « Sabiots neus » accompagné de Solange et René Briens.

De retour à la Richardais, les groupes de musiciens se relaieront sur le podium pour assurer une animation « non stop » jusqu'à l'allumage de la fouée. En plus des musiciens déjà cités, le groupe de musique rock « Undone 91 » composé de 4 musiciens dont David et Benoit Le Bigot viendra compléter une proposition musicale très variée. A noter que ce groupe « Undone 91 » sera présent aussi le 29 juin au Stade de France dans le cadre de Rockin'1000 parrainé par Philippe Manoeuvre.

Il sera possible de se restaurer sur place, des stands proposeront différentes formules de restauration rapide : Côte de porc /frites, Saucisse-frites, Galette saucisse, barquettes de frites, crêpes....

A la tombée de la nuit, l'embrassement de la fouée au son de la fanfare viendra conclure cette fête de la Saint-Jean.



ANDEL

FETE de la SAINT-JEAN

Samedi 15 Juin 2019

Espace de la Richardais

- 14h00 : Expositions de tracteurs et véhicules anciens
Structure gonflable pour enfants



- 18h00 : Défilé des véhicules dans le bourg
au son des musiciens
- 19h30 : Soirée Champêtre animée par :
La Fanfare "Jeanne d'Arc de Quédillac"
Groupe " Les Sabiots-Neus" avec Solange et René Briens
Groupe rock "Undone 91"

Restauration et Buvette sur place

- Galette/ Saucisse
- Côtes de porc/ frites
- Saucisse/ frites
- Barquette de frites
- Casse-croûtes
- Crêpes



23h30
Embrassement de la
FOUEE

Organisation : Comité des fêtes Andel

<https://comitedesfetesandel.com>

ELECTIONS EUROPEENNES du 26 mai 2019

Résultats sur Andel

Inscrits	878	
Abstentions	387	44,08%
Votants	491	55,92%
Blancs	19	2,87%
Nuls	22	4,48%
Exprimés	450	91,65%



N. LOISEAU	144
J. BARDELLA	69
FX. BELLAMY	60
Y.JADOT	48
R.GLUCKSMANN	30
M.AUBRY	26
D. BOURG	19
N.DUPONT AIGNAN	12
B.HAMON	8
JC.LAGARDE	7
I.BROSSAT	7
H.THOUY	6
N.ARTHAUD	4
Y.GERNIGON	2
T. DELFEL	2
F.ASSELINEAU	2
F.LALANNE	2
O. BIDOUC	2
AUTRES LISTES	0



Evènements à venir...

Samedi 15 juin
Fête de la Saint-Jean
 Organisation : Comité des Fêtes

Du vendredi 5 juillet
 au lundi 2 septembre
Vacances scolaires d'été

Dimanche 15 septembre
Kermesse Ecole Sainte-Anne
 Site de la Richardais
 Organisation : OGEC

Samedi 19 octobre
Soirée humoristique
 Site Salle du Vx Moulin
 Organisation : Comité des Fêtes

Murmures du Gouessant



Comme chacun le sait, la vitesse autorisée aux entrées du bourg d'Andel est limitée à 50 km/heure.

Si toutefois, quelques automobilistes, **au pied un peu lourd**, ne respectaient pas cette règle essentielle à la sécurité de tous, un radar pédagogique (dans un premier temps) ne manquera pas de les avertir.

